



FORMATION CONTINUE



**PATRIMOINE CULTUREL BÂTI**  
**INTERVENIR DANS LES RÈGLES**  
**DE L'ART**



   
[www.fve.ch](http://www.fve.ch)

**entrepreneurs!**  
fédération vaudoise

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*

Ce cours, pensé par des experts reconnus dans les thématiques abordées, s'adresse à des artisans entrepreneurs **en quête de perfection dans leur domaine**. Les intervenants, de leur côté, sont des experts en histoire de l'art, en science des matériaux et autres spécialisations de restauration de constructions anciennes.

Les chartes de Venise et de Nara sont fondamentales pour toutes personnes intéressées à intervenir sur le patrimoine culturel bâti. Ayant servi de base pour la rédaction des « Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse » (Commission fédérale des monuments historiques, 2007), elles fixent les grands objectifs déontologiques vers lesquels tendre. Le patrimoine bâti, à l'instar de l'énergie ou de l'aménagement du territoire, relève d'une politique publique. S'il est aussi pensé et étudié dans les universités (pour ne donner que cet exemple) c'est avant tout par le biais d'une certaine politique qu'il est vécu au quotidien par la population. Il est dès lors fondamental, dans toute formation à son sujet, d'accentuer cette dimension et de rappeler quels sont les mécanismes de toute politique publique.

La spécialisation proposée ici ne vous offre aucune recette toute faite, mais vous invite à vous (ré)approprier les traditions constructives et à les replacer au centre du processus de construction. Au terme de ce cours, vous aurez acquis une compétence d'analyse de l'état hérité « le bâtiment tel qu'il est », sans jugement de valeur, vous permettant d'établir un diagnostic d'intervention étayé et parcimonieux. Cette formation s'achemine vers un format de cours-séminaire dans lequel une participation active est exigée. Avec les « études de cas » les participants auront l'occasion de s'approprier la matière théorique en la confrontant à leur réalisation, sous forme de présentation orale devant la classe et un jury composé de spécialistes et représentants du patrimoine Romand.

## Objectifs

Renforcer l'aptitude des participants à intervenir sur le patrimoine culturel bâti au travers de cas théoriques et pratiques, notamment :

- Approfondir les connaissances générales sur la gestion et l'appréciation du patrimoine et aiguïser la réflexion personnelle sur le sujet.
- Donner aux artisans et mandataires spécialisés les moyens, les codes et les arguments pour dialoguer avec les autorités de surveillance, se faire accepter comme partenaires et finalement remporter les marchés.
- D'une part, apporter aux participants des connaissances spécifiques aux constructions anciennes et, d'autre part, entraîner et améliorer leur savoir-faire manuel.

## Public cible

- Professionnels titulaires d'un CFC dans un métier de la construction **ainsi** que d'un brevet et/ou d'une maîtrise dans leur domaine ou titre jugé équivalent.

**Conditions d'admission**

Les candidats devront soumettre un dossier composé des éléments suivants :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Copie CFC, brevet, maîtrise ou titre jugé équivalent.
- Références de chantiers sur des objets du patrimoine culturel bâti

**Une première sélection sera opérée par un jury sur la base des dossiers remis.**

**Intervenant-e-s**

- Sandy Haldemann  
*Archéologue et historienne de l'art*
- Karina Queijo  
*Historienne de l'art et des monuments*
- Nathan Pétermann  
*Doctorant*
- Stéphane Nahrath  
*Professeur à l'IDHEAP, Politologue*
- Marion Zahnd  
*Architecte*
- Roger Simond  
*Maçon spécialisé et expert MH*
- Jean-François Dedominici  
*Maître peintre et expert MH*
- Olivier Fawer  
*Tailleur de pierre, expert MH*
- Pierre-Yves Schenker  
*Menuisier-ébéniste, expert MH*
- Léonard DuPasquier  
*Forgeron*
- Nicolas Meier  
*Architecte du patrimoine*
- Nicolas Delachaux  
*Architecte*
- Fanny Vidale  
*Charpentière spécialité : les bâtiments anciens*
- Philippe Nicollier  
*Co-Fondateur et président du Conseil de la Fondation*

**Certification**

- Certificat FVE en cas de réussite et référencement
- Attestation de participation en cas d'échec
- Taux de présence de 80% minimum requis pour l'obtention du Certificat

**Durée**

- 9 jours

**Dates**

- Vendredi 25.08.2023
- Vendredi 01.09.2023
- Vendredi 22.09.2023
- Samedi 23.09.2023
- Vendredi 29.09.2023
- Vendredi 06.10.2023
- Vendredi 13.10.2023 (après-midi)
- Vendredi 01.12.2023
- Samedi 02.12.2023
- Lundi 11.12.2023 (soirée)
- 

**Lieu**

- Ecole de la construction – Route Ignace Paderewski 2 – 1131 Tolochenaz
- Diverses salles selon visite des monuments historiques
- Monuments historiques et chantiers situés dans le canton de Vaud

**Prix**

Prix selon le statut de l'entreprise	
Coopérateur+	Fr. 5'350.-
Coopérateur	Fr. 6'240.-
Autre	Fr. 7'600.-

Ce prix est hors TVA de 7,7%.

**Inscription** En ligne sur notre site internet ; [www.fve-formation.ch](http://www.fve-formation.ch) rubrique Gestion

**Délai d'inscription** **1<sup>er</sup> août 2023**

**Renseignements** [formationcontinue@fve.ch](mailto:formationcontinue@fve.ch) - 021 632 11 30

## Programme

<p><b>Inspiration</b></p> <p><b>25.08.2023</b> 08h00 à 16h30</p>	<p>Visite de différents sites et ateliers (transports organisés au départ de la gare d'Aigle, retour à Aigle également en fin de journée, repas organisé et pris en charge par la FVE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 08h00, accueil café croissants Aigle</li> <li>• 08h30, départ de la gare d'Aigle</li> <li>• Scierie hydraulique des Planches</li> <li>• Repas Auberge de la Comballaz, organisé et pris en charge par la FVE</li> <li>• Atelier de charpente traditionnelle</li> <li>• 16h30, arrivée à la gare d'Aigle</li> </ul>	<p><b>Ph. Nicollier</b></p> <p><b>F. Vidale</b></p>
<p><b>Introduction</b></p> <p><b>01.09.2023</b> 08h30 à 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qu'est-ce que le Patrimoine culturel bâti</li> <li>• Protection du Patrimoine culturel bâti</li> <li>• Etude de cas : Le chantier de restauration de l'abbatiale de Payerne</li> </ul>	<p><b>K. Queijo</b></p> <p><b>S. Haldemann</b></p>
<p><b>Diagnostic</b></p> <p><b>22.09.2023</b> 08h30 à 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Normes de la construction et jurisprudence</li> <li>• Politique publique du patrimoine bâti</li> <li>• Etude de cas : Chantier du Capitole, Lausanne</li> </ul>	<p><b>N. Pétermann</b></p> <p><b>S. Nahrath</b></p> <p><b>M. Zahnd</b></p>
<p><b>Savoir-faire</b></p> <p><b>23.09.2023</b> 08h30 à 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La taille de pierre</li> <li>• La menuiserie</li> </ul>	<p><b>O. Fawer</b></p> <p><b>P.-Y. Schenker</b></p>
<p><b>Matière</b></p> <p><b>29.09.2023</b> 08h30 à 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le crépi</li> <li>• Le peintures</li> <li>• La pétrographie</li> </ul>	<p><b>R. Simond</b></p> <p><b>J.-F. Dedominici</b></p> <p><b>O. Fawer</b></p>
<p><b>Savoir-faire</b></p> <p><b>06.10.2023</b> 08h30 à 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les métiers de la forge (+four romain de Ferrer)</li> <li>• Etudes de cas – La Sarraz</li> <li>• Théorie : étude de cas en vue de la certification</li> </ul>	<p><b>L. DuPasquier</b></p> <p><b>N. Meier</b></p>
<p><b>Terrain</b></p> <p><b>13.10.2023</b> 13h30 à 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice de diagnostic, château Saint-Christophe et visite</li> </ul>	<p><b>P. Simond,</b></p> <p><b>J.-F. Dedominici</b></p> <p><b>L. DuPasquier</b></p> <p><b>P.-Y. Schenker</b></p> <p><b>N. Delachaux</b></p>
<p><b>Certification</b></p> <p><b>01.12.2023</b> 08h00 à 17h00</p> <p><b>02.12.2023</b> 08h00 à 17h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epreuve de certification : étude de cas selon planning individuelle</li> </ul>	<p><b>Jury de professionnels qualifiés dans le domaine du patrimoine.</b></p>
<p><b>Remise</b></p> <p><b>11.12.2023</b> 17h00 à 20h00</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise des certificats</li> </ul>	<p><b>Tous</b></p>

*\*le programme peut être modifié en tout temps par la FVE, les participants seront informés de toutes modifications.*